

A l'attention des maires des Côtes d'Armor

Références 2026 / 1569

Service Entretien et exploitation de la route

Téléphone 02 96 77 32 81

Suivi par Frédérique MORIN

Objet **Campagne de fauchage des bords de routes départementales**

Madame la Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que la campagne de fauchage des bords de routes départementales débutera à compter du lundi **18 mai 2026**.

Le principe du fauchage tardif permet de préserver le cycle reproductif de la flore en attendant le pic de croissance de la végétation pour débiter la coupe. En effet, les espaces végétalisés des bords de route, gérés de façon durable et différenciée, constituent de véritables refuges pour la faune et la flore ; ils jouent naturellement le rôle de corridors biologiques entre des espaces naturels.

En limitant les surfaces fauchées, en adaptant les fréquences de passages et le calendrier, en relevant la hauteur de coupe à 10 cm, les habitats naturels sont ainsi préservés. Cet entretien différencié favorise de fait la reproduction de plus d'espèces végétales et animales. Par ailleurs, la flore des bords de route constitue un filtre naturel qui limite la vitesse d'écoulement de l'eau.

Le Schéma Directeur des Routes voté, en 2022, confirme la volonté du Département d'un traitement différencié des dépendances routières qui concilie la sécurité des usagers de la route et la préservation de l'environnement.

Ainsi à compter du 18 mai prochain, la campagne de fauchage/débroussaillage s'effectuera en deux temps :

- une première phase entre mi-mai et mi-juin : les dégagements de visibilité des carrefours dangereux identifiés, une largeur de rotor sur les accotements, sauf sur les 2x2 voies sans bande d'arrêt d'urgence où l'accotement est fauché sur toute la largeur ;
- une deuxième phase entre mi-août et fin décembre : le fauchage de la totalité de l'accotement, le débroussaillage du fossé et du talus sur une largeur de rotor. Vous noterez ainsi que le haut et la crête des talus ne seront pas débroussaillés.